



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonds forestier national

Question écrite n° 9179

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation financière du Fonds forestier national. En effet, les recettes du Fonds forestier national ont connu une forte baisse et la diminution de sa trésorerie ne lui permettra plus à terme de remplir ses missions dont l'objet essentiel est de promouvoir les opérations de boisement et de reboisement. Il lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement compte prendre afin d'assurer la pérennité des ressources du Fonds forestier national.

Texte de la réponse

La situation financière du Fonds forestier national résulte d'un effondrement des recettes depuis 1991, engendré par la mise en place de la nouvelle taxe votée dans le cadre de la loi de finances initiale de 1991. Ces difficultés se sont en fait aggravées à partir de l'automne 1992, en raison de la crise du secteur des industries du bois. La gestion de ce compte spécial du Trésor a été bloquée au début de l'année 1993. La situation a été débloquée dans un premier temps en juin 1993 puis en septembre 1993 par l'apport massif de crédits de paiement. Depuis, la plupart des engagements ont pu être honorés : les crédits de paiement débloqués en 1993 sur les chapitres Ier, III et IV s'élevaient à 364 millions de francs et les autorisations de programme à 100 millions de francs. Les engagements antérieurs à 1993 ont principalement bénéficié de cet apport financier. Les mesures nécessaires à la consolidation de ce Fonds ont été prises dans le cadre de la loi de finances initiale pour 1994. Elles consistent en la suppression des charges de personnel, l'affectation des recettes de la taxe de défrichement au Fonds et l'augmentation du taux de la taxe forestière pour certaines catégories d'assujettis, en compensation de la suppression de la taxe BAPSA. Ainsi, dès 1994, 300 millions de francs d'autorisations de programme pourront être ouvertes.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9179

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4418

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1386